

Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès des entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment sur leur accès au financement bancaire. Reposant sur un échantillon de plus de 500 ETI, 4 100 PME et 2 200 TPE, cette enquête permet de connaître la perception des chefs d'entreprise sur leurs demandes de financement, sur les réponses obtenues et sur les conditions d'accès au crédit proposées par les banques. Cet échantillon conséquent et très largement reconduit d'un trimestre à l'autre permet de suivre avec attention l'évolution du crédit auprès des entreprises en France.

Périmètre de l'enquête

Les entreprises participant à l'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France sur les secteurs de l'industrie manufacturière et des services marchands sont interrogées depuis le deuxième trimestre 2012. Les entreprises du bâtiment sont également interrogées depuis le troisième trimestre 2013.

Parmi les entreprises contactées, seules celles déclarant avoir une autonomie de décision en matière de demande de financement bancaire sont incluses dans le périmètre de l'enquête.

Les ETI sont définies comme les entreprises de 250 à 4 999 salariés, les PME comme les entreprises de 10 à 249 salariés, et les TPE (ou microentreprises) comme les entreprises employant moins de 10 salariés.

Pour ces dernières, la Banque de France et la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) ont signé une convention afin d'augmenter le nombre de réponses et de garantir une analyse de qualité. Les TPE interrogées par la FCGA sont des adhérentes des Organismes de Gestion Agréés (OGA), et il n'y a pas de restriction sur leur secteur d'activité. Elles sont toutes autonomes pour leurs demandes de crédits.

Contenu du questionnaire

Le questionnaire pour les PME et les ETI est détaillé page 3. Il est constitué de trois blocs correspondant chacun à un type de crédit distinct, plus une question sur l'évolution du coût global de financement et une question sur la demande de nouvelles garanties. Certaines questions sont conditionnées aux réponses précédentes. Par exemple, la question 2bis sur l'obtention de lignes de crédit n'est posée que si l'entreprise a déclaré avoir effectué une demande de ligne de crédit à la question 2 précédente.

Les trois types de crédits considérés sont les lignes de crédits, les crédits de trésorerie et les crédits d'investissements. Ils sont exclusifs les uns des autres et définis comme tels :

- Une ligne de crédit (ou crédit mobilisable) est entendue comme la possibilité donnée à l'entreprise d'emprunter des fonds mis à disposition par sa banque à tout moment (on parle de « droit de tirage »), selon un montant et une durée définis par un contrat, généralement annuel.
- Un crédit de trésorerie est défini comme un crédit négocié ponctuellement pour faire face à un besoin de trésorerie à court terme. Il peut avoir la même fonction qu'une ligne de crédit mais ne fait pas doublon dans le sens où il n'est pas négocié au préalable.
- Un crédit d'investissement est un crédit de moyen ou long terme ayant pour objectif de financer des dépenses conséquentes attribuées à un projet défini en amont. Au sein des crédits d'investissement, les crédits d'équipement sont destinés à financer des immobilisations incorporelles ou corporelles hors biens immobiliers.



La question sur l'évolution du coût global de financement fait référence au taux effectif global (TEG), c'est-à-dire la somme du taux d'intérêt au sens étroit et des différentes commissions (frais administratifs, frais de garantie...). Cette question ne porte pas sur un type de crédit en particulier mais sur l'ensemble des crédits qu'a pu demander et obtenir l'entreprise au cours du trimestre.

Depuis le deuxième trimestre 2015, l'enquête intègre deux fois par an des questions permettant de mesurer l'autocensure des chefs d'entreprise dans leur relation avec les établissements de crédit. L'autocensure est ici définie comme le comportement d'un ou une chef d'entreprise qui ne fait pas de demande de crédit car il ou elle anticipe des critères de prêt trop sévères.

Depuis le 1er trimestre 2016, l'enquête intègre également une question supplémentaire concernant l'accès aux crédits d'équipement (inclus dans les crédits d'investissement).

Le questionnaire adressé aux TPE est une version allégée de celui des ETI et PME. En particulier, les TPE ne sont pas interrogées sur les lignes de crédits car elles n'y ont pas recours pour la très grande majorité. Elles ne sont pas non plus questionnées sur l'évolution de leur coût global de financement. Le questionnaire complet est détaillé en page 4.

Présentation des résultats

La publication trimestrielle STAT INFO est disponible à la fin de la première quinzaine suivant la fin du trimestre et commente les principaux résultats en niveau et en évolution.

Les résultats sont ventilés par taille d'entreprise (ETI/PME/TPE) et sont exprimés sous la forme de pourcentages : pour chaque modalité de réponse, le chiffre s'interprète comme la proportion d'entreprises ayant apporté cette réponse (parmi toutes les réponses possibles). Il n'y a ni pondération, ni correction des variations saisonnières.

L'intégralité des séries chronologiques est disponible dans la base de données interactive Webstat (<http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384532>).

Révisions

Les données de l'avant-dernier trimestre sont révisées lors de la publication du dernier trimestre.

Par ailleurs, des recalculs peuvent être effectués ponctuellement sur l'ensemble de l'historique : la dernière révision globale a eu lieu lors de la publication du troisième trimestre 2016.



Questionnaire : Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur la distribution de crédit en France

1. **Question filtre : avez-vous une autonomie de décision en matière de demande de crédit ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
2. **Avez-vous fait une demande ou un renouvellement de ligne de crédit au cours des douze derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 2bis – Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et/ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 2ter – Si elle vous a été accordée, avez-vous tiré sur cette ligne au cours des trois derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 2quater – Si elle vous a été accordée, a-t-elle été revue par le banquier au cours des trois derniers mois ¹ ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
3. **Avez-vous fait une autre demande de crédit de trésorerie au cours des trois derniers mois ² ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 3bis – Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et/ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 3ter – Si vous n’avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n’avez-vous pas demandé ?**
 Pas de besoin de crédit
 Volonté de principe de ne pas s’endetter
 Situation de l’entreprise jugée non propice par le/la chef d’entreprise
 Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 Sans réponse
4. **Avez-vous fait une demande crédit d’investissement au cours des trois derniers mois ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse
- 4bis – Si vous avez fait une telle demande, a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et/ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 4ter – S’agissant plus particulièrement des crédits d’équipement, votre demande a-t-elle été satisfaite :**
 Totalement
 En grande partie (plus de 75%)
 En partie (moins de 75%)
 Refus de la banque
 Non de facto, car taux et ou garanties trop élevés
 Sans réponse
- 4quater – Si vous n’avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n’avez-vous pas demandé ?**
 Pas de besoin de crédit
 Volonté de principe de ne pas s’endetter
 Situation de l’entreprise jugée non propice par le/la chef d’entreprise
 Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
 Sans réponse
5. **Comment a évolué le coût global du financement obtenu par rapport à votre précédente demande ?**
 Augmentation
 Sans changement
 Diminution
 Sans réponse
6. **Vos demandes de crédit satisfaites ont-elles été assorties de nouvelles demandes de garanties ?**
 Oui
 Non
 Sans réponse

¹ Une révision est l’annulation par le banquier de tout ou partie des droits initiaux de tirage au motif d’une détérioration de la situation de l’entreprise.

² C’est-à-dire une demande de crédit de trésorerie qui ne consiste pas en l’utilisation de lignes déjà accordées.



Questionnaire adressé aux TPE interrogées par la FCGA

1. **Avez-vous fait une demande de crédit de trésorerie au cours des 3 derniers mois ?**
Oui
Non
Sans réponse
- 1bis. **Dans l'affirmative, avez-vous obtenu satisfaction à hauteur de 75 % au moins du montant sollicité ?**
Oui
Non
Sans réponse
- 1ter. **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
Pas de besoin de crédit
Volonté de principe de ne pas s'endetter
Situation de l'entreprise jugée non propice par le/la chef d'entreprise
Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
Sans réponse
2. **Avez-vous fait une demande de crédit d'investissement au cours des 3 derniers mois ?**
Oui
Non
Sans réponse
- 2bis. **Dans l'affirmative, avez-vous obtenu satisfaction à hauteur de 75 % au moins du montant sollicité ?**
Oui
Non
Sans réponse
- 2ter. **S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, votre demande a-t-elle été satisfaite à hauteur de 75 % au moins ?**
Oui
Non
Sans réponse
- 2quater. **Si vous n'avez pas fait une telle demande, pour quelle raison n'avez-vous pas demandé ?**
Pas de besoin de crédit
Volonté de principe de ne pas s'endetter
Situation de l'entreprise jugée non propice par le/la chef d'entreprise
Critères du prêteur anticipés comme trop sévères
Sans réponse
3. **Vos demandes de crédit satisfaites ont-elles été assorties de nouvelles demandes de garanties ?**
Oui
Non
Sans réponse